LP
F5012
1860
L277

The EDITH *and* LORNE PIERCE
COLLECTION *of* CANADIANA

Queen's University at Kingston

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
Queen's University - University of Toronto Libraries

http://archive.org/details/discoursprononce00lang

DISCOURS

Prononcé par

HECTOR L. LANGEVIN, Ecr.,

DEPUTÉ DE DORCHESTER,

Le 23 Mars 1860.

QUÉBEC:

IMPRIME' PAR ST. MICHEL ET DARVEAU,
11, Rue Lamontagne, Basse-Ville.

1860.

HF5812
.L3
L277
208676

DISCOURS

Prononcé par

HECTOR L. LANGEVIN, Ecr.,

DÉPUTÉ DE DORCHESTER,

Le 23 Mars 1860.

MONSIEUR L'ORATEUR,

Les questions qui sont soumises en ce moment à notre considération sont de la plus haute importance. Par la motion de l'honorable député de Waterloo, il s'agit de déclarer au Gouverneur-Général que l'administration actuelle ne possède pas la confiance de la majorité des députés Haut-Canadiens et qu'elle nomme aux emplois publics dans le Haut-Canada contrairement aux vœux de la majorité de cette section du pays. L'amendement au contraire, proposé par le député de Beauharnois (M. Ouimet), est un vote direct de confiance en l'administration, et le sous-amendement du député d'Iberville (M. Laberge), porte que "gouverner, comme le fait l'administration actuelle, une section du pays sans le concours de la majorité des représentants de cette section du pays, est dangereux pour l'avenir de cette province."

Personne ne peut nier, Mr. l'Orateur, que ce ne soit un fait que la majorité des députés du Haut-Canada

refuse d'accorder confiance à l'administration actuelle. Les votes qui ont eu lieu depuis deux ans dans cette chambre le prouvent assez. Néanmoins, comment se fait-il que l'opposition Haut-Canadienne en soit encore aujourd'hui au point où elle en était au commencement de ce parlement? C'est ce que je vais essayer de faire voir, tout en examinant la ligne de conduite que j'ai tenue vis-à-vis l'administration actuelle.

Quand il s'est agi du siège du gouvernement, du tarif et de l'exclusion injuste d'un membre d'un comité de cette chambre, je n'ai pas craint de voter contre le ministère. J'ai dit alors que ces mesures n'étaient pas dans l'intérêt public, et j'ai fait tout en moi pour les empêcher de réussir. J'ai blamé le gouvernement de les avoir présentées, et si j'avais à recommencer je donnerais sur ces questions les mêmes votes que j'ai déjà donnés. Néanmoins, je ne puis me cacher que si le ministère est parvenu à fixer le siège du gouvernement à la Cité d'Ottawa, ce n'est que par une majorité de *cinq* voix. Or, cette majorité, c'est l'opposition Haut-Canadienne qui l'a donnée au gouvernement, puisque Messieurs Cook, Bell et Patrick, députés de l'opposition, ont appuyé en cette occasion l'administration, qu'ils eûssent renversée en votant contre elle. Ils ont par là manqué une belle chance de mettre au pouvoir la majorité des députés de leur section du pays. Qu'ils s'en prennent donc à eux, s'ils sont aujourd'hui sur les banquettes de la gauche. Ils ont préféré un intérêt de localité à leur pays tout entier ; qu'ils subissent leur châtiment.

Devant un tel fait, est-ce bien à l'opposition Haut-Canadienne à venir nous reprocher à nous Bas-Canadiens de ne pas leur donner le pouvoir? Ont-ils belle grâce à nous blâmer de penser à l'avenir du Bas-Canada, et à sauvegarder ses institutions et ses intérêts les plus chers?

La raison cependant qui nous empêche, Mr. l'Orateur,

de faire cesser cette anomalie de gouverner le Haut-Canada par le moyen de la minorité de ses députés, n'est autre qu'un motif de conservation personnelle. Nous avons à choisir entre gouverner et être gouvernés.

Nous ne devons pas en effet oublier que, malgré nos représentations réitérées, la presque totalité des députés Haut-Canadiens de l'opposition ont refusé de voter en faveur du principe de la double majorité. Pour nous en convaincre, relisons la division qui eut lieu sur cette question en 1858. Nous y voyons les noms de Messieurs Foley, Sanfield McDonald et un petit nombre d'autres en faveur du principe, tandisque Mr. Brown avec sa nombreuse phalange vote contre. C'est cependant le député de Toronto (Mr. Brown) qui se plaint le plus amèrement aujourd'hui de ce que le Bas-Canada met à effet la doctrine qu'il a émise par son vote sur la question de la double majorité. Où est donc sa consistance, sa logique? S'imagine-t-il que nous nous laisserons prendre à ce piège-là? Ce n'est pas à dire que nous Bas Canadiens nous repoussions la doctrine de la double majorité, Non, au contraire, nous continuons à la reconnaitre en principe, et pour ma part, il n'y a rien que je regrette autant que de voir le Haut Canada gouverné par la minorité de ses députés. Mais à qui la faute? N'est-ce pas à l'opposition Haut Canadienne elle-même?

Rappelez-vous en effet, M. l'Orateur, qu'en maintes et maintes circonstances. le Bas Canada a fait appel aux Députés Haut Canadiens de l'Opposition; mais ils sont restés sourds à notre voix. Ils n'ont pas voulu abandonner leur chef actuel M. Brown. Ils ont persisté à le reconnaître pour tel et à admettre que ses doctrines, ses principes, ses mesures sont les leurs. Or, quelles sont-elles, ces mesures et doctrines?

L'abolition des écoles séparées, la cessation des octrois en faveur de nos Institutions d'Education, de charité ou de religion, et par dessus tout la représen-

tation basée sur la population, voilà la base de son programme. Est-ce là quelque chose d'acceptable par le Bas Canada?

L'Honorable député de Toronto ne veut pas nous permettre de donner à nos enfants l'instruction qui leur convient. Il veut absolument les forcer à s'instruire dans les écoles mixtes, et quand nous lui demandons comment il empêchera que nos enfants catholiques reçoivent une éducation protestante et *vice versa*, il annonce pompeusement que la religion sera absolument proscrite des écoles. On l'enseignera au dehors. C'est-à-dire qu'il voudrait faire de nos enfants autant d'athées ou d'infidèles.

Quant à nos Institutions religieuses d'éducation ou de charité, elles lui font horreur. Il voudrait les voir disparaître, et pour commencer par le commencement il voudrait leur enlever les octrois législatifs qu'elles reçoivent. Il oublie que c'est là que nos premiers hommes ont reçu leur instruction; que c'est là que les plus courageux défenseurs de nos Institutions se sont formés pour lutter plus tard contre les ennemis de leur pays; que c'est là aussi que nos pauvres, nos infirmes, nos orphelins trouvent les soins et les attentions dont ils seraient privés autrement. A-t-il oublié l'aveu d'un des siens, l'ex-député de Haldimand (Mr. W. L. McKenzie)? N'est-ce pas lui qui, étant tombé malade à Québec, se fit porter dans un de nos hopitaux catholiques, et fut tellement émerveillé de tout ce qu'il y vit, des soins empressés et si désintéressés des bonnes religieuses qui le veillaient pendant sa maladie, qu'il ne pût s'empêcher de l'écrire et le faire connaître au monde, ajoutant que réellement il y avait là quelque chose qu'il ne comprenait pas. Ces Institutions néanmoins, il faut les détruire, dit le député de Toronto, organe de l'Opposition Haut Canadienne.

Enfin, malgré ses protestations de bon vouloir envers le Bas Canada, ses prétendues dispositions bienveillantes envers nous, M. Brown comme chef de l'Opposition du Haut Canada inscrit en tête de son programme politique "la représentation basée sur la population." C'est sans doute pour mieux nous rendre *justice* qu'il veut avoir dans cette chambre plus de députés pour le Haut Canada que n'en aurait le Bas-Canada! C'est sans doute alors qu'il conserverait nos institutions les plus chères, nos collèges, nos couvents, nos hopitaux, nos écoles séparées! Oh! non, Mr. l'Orateur, si l'an dernier, quand il s'est agi de racheter en entier les droits seigneuriaux, Mr. Brown et les siens se sont montrés si opposés à nos droits et si peu disposés à nous rendre justice; si alors ils ont crié que nous volions le Haut Canada pour payer les dettes du Bas Canada, qu'aurait-t-il fait, s'il eût eu dans cette chambre un plus grand nombre de députés que n'en a le Bas Canada? Il eût mis à exécution ses menaces, et nous eût refusé la justice qu'il prétend toujours être pret à rendre.

Sous ces circonstances, quoiqu'il en coûte, à nous Bas Canadiens, de voir le Haut Canada gouverné par une minorité de ses députes, l'instinct de notre conservation nous dit que nous ne pouvons, nous ne devons pas mettre au pouvoir le Député de Toronto Mr. Brown et son parti. Ce serait nous livrer à nos ennemis; ce serait préparer à notre pays un avenir de malheur que je ne puis consentir à lui donner par mon vote. J'aime mieux voter pour la motion de confiance actuelle, quoique cette administration ait presenté des mesures que j'ai cru être contre l'intérêt public et contre lesquelles j'ai voté, et quoiqu'aussi il se trouve dans cette administration des hommes en qui je n'ai guère confiance. Néanmoins nous savons qu'elle n'a pas le programme destructeur du chef de l'opposition, et le premier devoir d'un Bas Canadien est de sauver son pays.

Je regrette que l'opposition Haut Canadienne nous place dans cette position ; mais à elle la faute. Tant qu'elle reconnaîtra pour son chef un homme qui est l'ennemi du Bas Canada, tant qu'elle admettra que son programme est le sien, que ses principes sont les siens, que ses doctrines et ses mesures sont les siennes, elle peut s'attendre que nous ne ferons pas d'alliance avec elle. Nous serrerons nos rangs ; nous formerons la phalange bas-canadienne, nous rappelant que le député de Toronto a déclaré que la question aujourd'hui n'est rien autre chose que le Haut Canada contre le Bas Canada. Ce n'est pas nous qui posons la question sur ce terrein ; la responsabilité doit donc peser sur ceux qui s'aveuglent au point de croire que nous irons sacrifier notre pays à une doctrine gouvernementale.

Quant à moi, Mr. l'Orateur, je voterai contre la motion principale et le sous-amendement ; et en votant pour l'amendement, j'aime à déclarer encore une fois que je suis loin d'approuver tous les actes du ministère actuel ; mes votes l'ont prouver, et je le prouverais encore dans l'occasion. Mais plutôt que de donner les rênes du pouvoir au chef de l'opposition Haut Canadienne, et lui permettre de donner effet à ses doctrines anti-bas-canadiennes, je voterai pour l'amendement du député de Beauharnais.

Imprimé par St. Michel & Darveau, 11, rue Lamontagne.